

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Publié le 4 SEP. 2022

ID : 074-200011773-20220913-BC_2022_0104-DE

OBJET :

Séance du : 13 septembre 2022

**CISPD - Financement
poste ISPG porté par
l'AVIJ des Savoie et
signature convention
2ème semestre 2022**

Convocation du : 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Jean-Paul BOSLAND

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2022_0104

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Christian DUPESSEY, Jean-Luc SOULAT, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Au titre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Annemasse Agglo déploie depuis 2015 un poste d'Intervenante Sociale Police Gendarmerie (ISPG), qui consiste à venir en aide aux publics vulnérables rencontrés dans le cadre des interventions des personnels de la Circonscription de Sécurité Publique, au sein du Commissariat. Ce poste assure des missions d'accueil, d'écoute, d'évaluation et un accompagnement des personnes, en lien avec le réseau des partenaires spécialisés et plus spécifiquement au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette mission particulière correspond à un des axes de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance mise en œuvre à compter de 2014 sur le périmètre de l'agglomération annemassienne.

Annemasse Agglo perçoit une aide financière de l'État (20.000 € en année pleine au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et du Département (18.000 € en année pleine) pour la mise en œuvre de ce poste.

L'agent mobilisé depuis l'origine sur ce poste d'ISPG a quitté ses fonctions le 1^{er} juillet 2022. En accord avec la Préfecture (Bureau de la Sécurité Intérieure) et le Département, le portage du poste de l'agglomération annemassienne a été confié à l'association d'aide aux victimes AVIJ des Savoie, qui porte déjà les autres postes d'ISPG déployés dans le département.

A compter du 04 juillet 2022, l'AVIJ des Savoie a pu assurer les missions du poste ISPG. L'AVIG sollicite donc pour cela l'État, le Département et Annemasse Agglo, afin de mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de cette mission sur le périmètre du Genevois.

Pour le second semestre 2022, un projet de convention de partenariat a par conséquent été établi afin de formaliser l'accord entre les parties et de permettre le versement des subventions attendues par l'association, selon la répartition suivante : 9.500 € à la charge de l'État, 9.000 € à la charge du Département et 9.500 € à la charge d'Annemasse Agglo.

Il est précisé que dans sa nouvelle configuration, le poste d'ISPG du Genevois a vocation à œuvrer sur l'ensemble du bassin de vie du Genevois, en collaboration avec la Circonscription de Sécurité Publique d'Annemasse (zone Police), mais aussi avec la nouvelle Unité de Protection des Familles

mise en œuvre par la Gendarmerie Nationale pour la zone Gendarmerie
concerne donc uniquement le second semestre 2022 et devra faire l'objet d'une actualisation, sur
la base des premiers éléments de bilan qui seront partagés dès la fin de l'année.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le projet de convention à intervenir entre l'État, le Directeur Départemental de la Police Nationale, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Département, le Conseil Départemental, l'association AVIJ des Savoie et Annemasse Agglo,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer ladite convention,

D'AUTORISER le versement à l'AVIJ des Savoie de la subvention de 9.500 € attendue pour la mise en œuvre du poste d'intervenante sociale au sein du Commissariat de Police d'Annemasse et de la Maison de la Protection des Familles.

Le Secrétaire de séance



Signé par : Alain FARINE
Date : 13/09/2022
Qualité : Agglo - DGS

Pour le président et par délégation,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.